

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 19 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière ajournée du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 19 décembre 2016, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
5. FINANCE
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Adoption du règlement 2016-006 intitulé « Abrogations de règlements »
 - 8.2 Déclaration des bénéfices ou des dons reçus par les élus
 - 8.3 Réaménagement des bureaux municipaux :
 - 8.3.1 Avis de motion règlement d'emprunt pour le réaménagement des bureaux municipaux
 - 8.3.2 Demande d'autorisation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la signature d'un engagement financier à long terme
 - 8.3.3 Autorisation d'appel d'offres public conditionnel pour la réalisation des travaux
 - 8.4 Amendement résolution 2016-12-207 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 4 595 471 »
 - 8.5 Union des producteurs agricoles du Domaine-du-Roy : Pour une fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. VOIRIE
 - 10.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : Acceptation des travaux
11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Déphosphatation et mise aux normes : Addenda à l'offre de services
- 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 12.1 DDR en forme : Nomination d'un représentant municipal
- 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 13.1 Autorisation de signature d'une promesse d'achat pour le lot 4 595 409
- 14. LOISIRS ET CULTURE
- 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 15.1 Faisabilité d'un élevage de caribous
 - 15.2 Autorisation de location du Grand Camp du Moulin des Pionniers
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
 - 16.1 Vœux de Noël
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

POINT 2.0
RÉSOLUTION 2016-12-212
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1
RÉSOLUTION 2016-12-213
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-006 INTITULÉ « Abrogations de règlements »

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2016-006 intitulé « Abrogations de règlements » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2016-006
RÈGLEMENT ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS TOUCHANT LE
PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désire mettre fin au Programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le présent règlement intitulé «Règlement abrogeant tous les règlements touchant le programme de revitalisation » :

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge les règlements suivants, et ce, en date du 1^e janvier 2017:

- 2002-010 intitulé « Règlement 2002-010 ayant pour objet l'établissement d'un programme de revitalisation » ;
- 2003-002 intitulé « Règlement 2003-002 ayant pour objet d'amender le règlement 2002-010 sur l'établissement d'un programme de revitalisation des zones industrielles »;
- 2003-006 intitulé « Règlement 2003-006 ayant pour objet d'amender le règlement 2002-010 sur l'établissement d'un programme de revitalisation et abrogeant le règlement 2002-013 »;
- 2006-004 intitulé « Règlement 2006-004 ayant pour objet d'amender le règlement 2002-010 sur l'établissement d'un programme de revitalisation »;
- 2006-010 intitulé « Règlement 2006-010 ayant pour objet d'amender le règlement 2006-004 sur l'établissement d'un programme de revitalisation »;
- 2007-003 intitulé « Règlement 2007-003 ayant pour objet de modifier le règlement 2002-010 sur l'établissement d'un programme de revitalisation à l'ensemble du territoire et en y intégrant la valorisation du bois »;
- 2007-007 intitulé « Règlement 2007-007 modifiant le règlement 2002-010 sur le programme de revitalisation - Application du crédit de taxe ».

ADOPTÉ LE 19 décembre 2016

PUBLIÉ LE 20 décembre 2016

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 8.2

DÉCLARATION DES BÉNÉFICES OU DES DONS REÇUS PAR LES ÉLUS

Le maire mentionne que tous les élus du conseil municipal ont signifié à la direction générale les dons et/ou bénéfices reçus au cours de l'année 2016.

POINT 8.3.1

RÉSOLUTION 2016-12-214

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Yoland Bau que lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour le réaménagement des bureaux municipaux sera adopté. Le projet de règlement sera présenté ultérieurement aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 8.3.2

RÉSOLUTION 2016-12-215

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LA SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT FINANCIER À LONG TERME

CONSIDÉRANT la décision de réaménager les bureaux municipaux dans une partie de l'église ;

CONSIDÉRANT le projet d'emphytéose déposé aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à présenter une demande d'autorisation de signature d'un engagement financier à long terme auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Suite à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ledit engagement.

POINT 8.3.3

RÉSOLUTION 2016-12-216

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC CONDITIONNEL POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné pour le règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT la demande auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une autorisation de signature d'un engagement financier à long terme en lien avec ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public conditionnel pour la réalisation des travaux. L'attribution du mandat sera conditionnelle à la réception de l'autorisation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'engagement à long terme nécessaire et à l'autorisation du règlement d'emprunt.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2016-12-217

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2016-12-207 INTITULÉE « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 4 595 471 »

CONSIDÉRANT la résolution 2016-12-207 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 4 595 471 » ;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2016-12-207 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 4 595 471 » en changeant le texte « ... somme de 1 000\$... » pour le texte «...somme de 500\$ ».

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2016-12-218

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU DOMAINE-DU-ROY : POUR UNE FISCALITE COMPETITIVE ADAPTEE A LA REALITE AGRICOLE

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoire et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 280 M\$ en terme de revenus agricoles et plus de 2 200 emplois agricoles en 2015;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le programme de crédit de taxes foncières agricoles du Québec (PCTFA);

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenus agricoles, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenus selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec le milieu municipal qu'avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte de crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemple: nombreux sentiers de VHR).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au Gouvernement du Québec:

- de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'UPA visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2016-12-219

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : ACCEPTATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la subvention de 10 458\$ annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de ces travaux a fait l'objet d'une décision du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette sélection a été approuvée par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés doivent être conformes à cette planification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac Rond pour le montant subventionné de 10 458\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et les dossiers de vérification ont été constitués.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2016-12-220

DÉPHOSPHATATION ET MISES AUX NORMES : ADDENDA À L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté que la plomberie et les pompes étaient dans un état de détérioration avancée ;

CONSIDÉRANT les travaux prévus pour le projet de déphosphatation et de mise aux normes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré émette en addenda à l'offre de service de WSP pour l'ajout d'honoraires supplémentaires pour préciser la nature des travaux requis afin de remplacer les pompes, la tuyauterie, la robinetterie et les accessoires, et ce, pour la somme de 5 000\$, plus les taxes applicables et selon la proposition du 13 décembre 2016.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2016-12-221

DDR EN FORME : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un représentant au conseil d'administration de DDR en forme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yolande Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme madame Stéphanie Gagnon comme représentante municipale au conseil d'administration de DDR en forme.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2016-12-222

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR LE LOT
4 595 409

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut développer un nouveau secteur résidentiel dans le centre village, près des services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le maire et la direction générale à signer une promesse d'achat pour le lot 4 595 409.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2016-12-223

FAISABILITÉ D'UN ÉLEVAGE DE CARIBOU

CONSIDÉRANT la menace qui plane sur le domaine forestier en raison des différentes mesures envisagées pour rétablir, à un niveau viable, les troupeaux de caribous forestiers ;

CONSIDÉRANT que certains peuples scandinaves et de ceux de d'autres pays de la Boréale ont mis en place des stratégies de protection et de mise en valeur de cette espèce ;

CONSIDÉRANT que ces méthodes d'élevage, de protection et de mise en valeur du caribou pourraient être adaptées dans l'écosystème de la rivière Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT les processus de planification instaurés entre les SAMI (Rainers) et les parties prenantes de l'industrie forestière de ces régions nordiques ;

CONSIDÉRANT que différents travaux exploratoires concernant la gestion intégrée des ressources ont été conduits sur des territoires de notre proximité, sur certains territoires de trappes, dans la Réserve faunique ainsi que ceux de la Réserve aquatique projetée ;

CONSIDÉRANT QUE des espaces propices à l'élevage des caribous et à l'étude de leur comportement et mode de vie sont disponibles et déjà protégés sur notre territoire municipal ainsi que sur ceux des TNO de l'Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT QUE les stratégies de conservation utilisant l'élevage ou la contention géographique ont contribué efficacement à la sauvegarde de certaines espèces vulnérables ou menacées dans notre pays et ailleurs sur la planète ;

CONSIDÉRANT QUE des modèles de protection et de rétention de certains mammifères sont déjà utilisés dans d'autres régions (original : Parc des Laurentides et cerf de Virginie Montérégie et Cantons de l'Est) ;

CONSIDÉRANT QUE le caribou a été présent sur notre territoire municipal jusqu'en 1948 ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement et ses orientations de conservation et de précautions environnementales ;

CONSIDÉRANT les ententes de collaboration convenues avec les Pékouagamilnut sur différents territoires, dont le Nittassinan et d'autres espaces en regard de l'aménagement et du développement commun ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré veut participer et contribuer, en partenariat avec d'autres instances, à la sauvegarde du caribou et au maintien et à la création d'emplois dans le secteur forestier local et périphérique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré soit favorable à l'élaboration et au soutien d'un projet d'élevage de caribous, et ce, afin de sauvegarder les emplois en lien avec le secteur forestier et d'acquiescer des

connaissances en lien avec le comportement et le mode de vie des caribous afin de mieux les protéger et de faire augmenter le cheptel.

La présente résolution sera transmise au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à d'autres instances susceptibles d'y contribuer, dont la MRC du Domaine-du-Roy, le Conseil de Bande de Mashteuiatsh, le Président du conseil d'administration de Forêt modèle du Lac St-Jean Inc et le Président du Centre de conservation de la biodiversité boréale.

POINT 15.2

RÉSOLUTION 2016-12-224

AUTORISATION DE LOCATION DU GRAND CAMP DU MOULIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT que la Corporation du Moulin des Pionniers inc. a présenté au conseil municipal sa proposition de services de location mensuelle acheminée à Serres Toundra ;

CONSIDÉRANT QUE le Moulin des Pionniers dispose de facilités pouvant être utilisées afin de loger différentes catégories de personnes, dont des travailleurs aux Serres Toundra ;

CONSIDÉRANT QUE le Grand camp du Moulin des Pionniers est faiblement utilisé durant la basse saison touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré, en vertu des conditions de cession passées, doit autoriser, dans certaines circonstances, différents usages sur le site patrimonial du Moulin des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Corporation du Moulin des Pionniers inc. à louer le Grand camp pour l'hébergement de travailleurs pour une période de 6 mois.

POINT 16.1

VŒUX DE NOËL

Tous les membres du conseil municipal présentent leurs bons vœux pour la période des Fêtes 2016 et la nouvelle année 2017.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2016-11-225

LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 20h30, il est proposé par Michel Simard de lever la présente séance ajournée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale